

Deuxième Cours

Définition de Droit International Privé

« Le droit international privé est constitué par l'ensemble **des principes, des usages ou des conventions** qui gouvernent les relations juridiques établies entre des personnes régies par des législations d'États différents. Des Accords internationaux définissent le statut, les droits des personnes physiques ou morales lorsqu'elles ne se trouvent plus sur **leur territoire national** ou lorsque les conventions qu'elles ont conclues entre elles mettent en cause des relations de nature internationale» .

Le droit international privé concerne **les relations internationales** nouées entre des **personnes privées**. Ces relations peuvent être familiales, commerciales. Les relations internationales se rattachent à plusieurs ordres juridiques ; à défaut de **lois internationales et de juridictions internationales**, il convient de rechercher les règles qui détermineront quelle est la loi qui régit ces relations privées internationales et quel est le juge compétent pour connaître ces relations. Ainsi le droit international privé est **international par son objet**, mais il reste encore souvent **national par ses sources et ses méthodes**.

L'objet du droit international privé

Le droit international privé est un droit **spécial** qui a pour objet les relations entre **les personnes privées** présentant un élément **d'extranéité**, c'est-à-dire concernant au moins **deux systèmes juridiques étatiques différents**.

Il y a deux conceptions du droit international privé.

Une approche stricte comprend les conflits de lois et les conflits de juridictions. Les conflits de lois posent le problème du choix de **la loi applicable** lorsqu'une **situation juridique** présente des rattachements avec différents ordres juridiques étatiques. Le mariage célébré entre une Française et un Algérien doit-il être soumis aux dispositions de la loi française ou de la loi algérienne ?

Pour répondre à cette question, il faut trancher **un conflit de lois** dans **l'espace**. Il est possible d'envisager l'application de la loi française comme celle de la loi algérienne. Il faut choisir entre les deux **lois nationales** en recherchant **les rattachements pertinents de la situation juridique** avec la loi française ou la loi algérienne. Les conflits de juridictions visent à déterminer quel est **le juge compétent** en présence d'une situation présentant des **éléments d'extranéité**.

La Française et l'Algérien veulent divorcer : le juge compétent est-il le juge français ou le juge algérien ? Les règles gouvernant la détermination de la loi applicable et la détermination du juge compétent ne sont pas les mêmes. Une approche large comprend également **la nationalité** et **le statut des étrangers**. Ces droits dépendent de **règles matérielles**, c'est-à-dire de règles qui énoncent directement la solution."

Droit International Privé	القانون الدولي الخاص
des principes	مبادئ
des conventions	اتفاقيات
élément d'extranéité	عنصر أجنبي
les conflits de lois	تنازع القوانين
les conflits de juridictions	تنازع الاختصاص القضائي
un conflit de lois dans l'espace	تنازع القوانين من حيث المكان
le juge compétent	القاضي المختص
la loi applicable	القانون الواجب التطبيق
la nationalité	الجنسية
le statut des étranger	مركز الأجانب

Références :

- 1- <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/droit-international-privé.php> (page consultée le 20 /10/2024)
- 2- Laurence Caroline Henry, L'essentiel du droit international privé, Gualino, Lextenso, Paris, 2020/2021,